



Préfon-Dépendance

Donnez-vous les moyens de
faire face aux conséquences
d'une perte d'autonomie

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique



La dépendance ou **perte d'autonomie** est un état qui peut survenir brutalement (suite à un accident, une maladie) ou s'installer progressivement. Dans tous les cas, cela entraîne la nécessité **d'être aidé au quotidien**.

La question de la perte d'autonomie nous concerne tous, c'est pourquoi Préfon vous encourage à souscrire le contrat Préfon-Dépendance.

C'est quoi la dépendance ?

C'est l'impossibilité d'effectuer seul et durablement des actes de la vie quotidienne.



Plus de 1,3 million de personnes sont dépendantes aujourd'hui.

En 2040, le nombre de personnes dépendantes franchira la barre des 2 millions.

(Source Monde Argent et Placement 03/2015)

Plus de 8 personnes sur 10 déclarent se sentir concernées à titre personnel.

- ▶ 64% d'entre elles ont été confrontées à la dépendance d'une personne dans leur entourage familial.
- ▶ 2,8 millions de personnes s'occupent personnellement d'un proche dépendant.

(Source TNS SOFRES 01/2015)

Bon à savoir

La dépendance coûte cher et les aides de l'État ne sont pas suffisantes :

- ▶ La retraite moyenne en France atteint 1 376 € par mois (Source DRESS 05/2017).
- ▶ Les aides de l'État (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ne couvrent qu'une partie des frais : en moyenne 600 € par mois, le reste à financer reposant sur les familles s'élève à 700 €.
- ▶ Une personne qui a besoin d'une aide 24/24 devra dépenser 2 200 € par mois pour demeurer à son domicile.
- ▶ Le coût d'un établissement spécialisé s'élève en moyenne à 3 000 € mensuels.

Préfon-Dépendance, une solution complète



Des prestations financières

Une RENTE pour organiser le quotidien versée tant que dure l'état de dépendance

- ▶ En cas de dépendance légère⁽¹⁾ : rente annuelle forfaitaire de 1200 €
- ▶ En cas de dépendance totale⁽¹⁾ ou partielle⁽¹⁾ : rente mensuelle

Un CAPITAL «Fracture» versé avant toute survenance d'un état de dépendance

- ▶ En cas d'hospitalisation de plus de 4 jours suite à une fracture⁽¹⁾ osseuse : capital de 300 €

En OPTION, un CAPITAL «Aménagement» pour compléter la rente

- ▶ Quel que soit le niveau de dépendance : capital forfaitaire de 3000 €



Des prestations d'assistance

Dès la souscription

- ▶ Démarche "Prévention Autonomie" : bilan téléphonique conçu pour favoriser le maintien à domicile et préserver la qualité de vie.
- ▶ Aide aux aidants : informations et aide pratique, si vous êtes confronté à la dépendance d'un proche.

Dès la survenance d'un état de dépendance reconnu

- ▶ Assistance au quotidien : mise en relation avec des prestataires d'assistance notamment une infirmière, un garde-malade, un auxiliaire de vie, et des services de livraison à domicile.
- ▶ Téléassistance : mise à disposition d'un médaillon téléphone pour être en contact avec une équipe d'assistance 24/24



Un accompagnement dédié

Préfon répond à toutes vos questions au 0 800 208 208 du lundi au vendredi (Service et appel gratuits).

Les + de Préfon-Dépendance

Une réduction tarifaire de 10% est accordée aux 2 membres du couple*, dès lors qu'ils souscrivent chacun et simultanément le contrat Préfon-Dépendance.

* conjoints, concubins ou partenaires liés par un PACS tels que définis dans les conditions générales

Pour obtenir des informations complémentaires :



Contactez votre **Conseiller expert**

0 800 208 208 Service & appel
gratuits



Chez Préfon, nous sommes transparents

Communication à caractère publicitaire :

Les caractéristiques présentées, dont les conditions et limites sont détaillées dans les conditions générales, dépendent également de la législation en vigueur. Elles sont susceptibles d'évoluer.

Le renvoi des mentions qui figurent dans votre dépliant :

(1) Selon les conditions définies au contrat d'assurance

Informations sur le contrat Préfon-Dépendance :

Le contrat Préfon-Dépendance est proposé par Préfon Distribution, SAS au capital de 200 000 € - N° SIREN 794 053 629 – Immatriculée à l'ORIAS sous le N° 13008416, située au 12 bis, rue de Courcelles, 75008 Paris.

Préfon-Dépendance est un contrat individuel d'assurance souscrit auprès de :

CNP Assurances – Société Anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances – 341 737 062 RCS Paris. Siège Social : 4 place Raoul Dautry 75716 Paris Cedex 15. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International – Société Anonyme au capital de 3,5 millions d'euros, entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 108 Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud – 433 012 689 RCS Nanterre.

Retrouvez toutes nos informations sur :

www.prefon-dependance.fr

En partenariat avec :



Préfon
La retraite et la prévoyance
de la fonction publique